

CONSEIL D'ADMINISTRATION ACARTA

Vendredi 28 octobre 2022

Compte rendu de séance

Le Conseil s'est réuni le 28 octobre à 10h à l'Hippopotamus Bastille.

Présents : Gérard BLANC, Jean BUISSON, Charles BURGOS, Yves CHIDIACK, Lionel HEUZE, Daniel LAMBERT, Jacques LEMEE, Jean Pierre VERDIER, et Jean-Marie DECOURCHELLE (en visio depuis le Sud-Ouest pour 2 sessions de 40 minutes).

Excusés : Danielle MANVIELLE, Jean-Pierre AUJOLET et Henri DUPUIS.

Ordre du jour :

- Point sur le coût du congrès 2022
- Décisions à prendre pour les prochains congrès en matière économique
- Ordre du jour de la réunion du 13 décembre
- Montant de l'adhésion 2023

- **Coût du Congrès 2022 à La Rochelle**

43 participants (20 membres en couple et 3 en individuel).

Le coût total du Congrès de La Rochelle est de 23.621,70 €. Certes, le montant est important, mais la prestation était à la hauteur.

La participation au congrès 2022 à la Rochelle a été de 750 € par couple et 450 € par individuel (acompte de 300 € par couple et 200 € par individuel).

Pour la 1^{ère} fois, l'Association a dû faire face à 7 défections (3 couples et un individuel). Les 6 premières n'ayant pas généré de coût, les acomptes ont été remboursés aux membres concernés.

La 7^{ème} (désistement tardif) n'a pas pu échapper à la facturation (nuitées). En l'absence de règle prédéfinie, les membres du CA présents au congrès se sont accordés pour que l'acompte (200 €) soit conservé par l'Association, cet acompte étant inférieur aux frais engagés.

La contribution de l'ACARTA s'élève donc à 7.011,70 €, soit une subvention de l'ordre de 300 € par membre en couple et de 260 € par membre en individuel.

- **Décisions à prendre pour les prochains congrès en matière économique**

Le montant de la contribution de l'Association au congrès de la Rochelle doit rester une exception.

A ce rythme, avec des frais de fonctionnement de l'ordre de 2.000 € par an (assurance, tenue de compte, SOFRADOM, site internet, CA), et la subvention de la rencontre parisienne, dans 3 ans, l'ACARTA sera en dépôt de bilan.

Pour une vision à plus long terme, il nous faut donc revoir la copie.

La participation des membres au Congrès, qui avait été réduite après le congrès d'Amboise, n'échappera pas à une augmentation.

Pour 2023, à Fontainebleau, l'objectif est de ramener la participation de l'Association à 2000 €.

Henri DUPUIS et Daniel LAMBERT devront présenter un chiffrage détaillé du coût du futur congrès pour le 13 décembre (réunion du CA après la rencontre) afin de déterminer le montant à la charge des participants.

Pour l'après 2023, il faudra peut-être, réduire la durée du congrès d'une demi-journée (gain d'une nuit d'hôtel) et envisager la fin du congrès le 3^{ème} jour après le d déjeuner, comme ce fut le cas dans le passé.

Dans les cinq, six mois entre la prise des inscriptions en mars-avril et le congrès en septembre, des évènements sur le plan de la santé peuvent intervenir.

Notre population vieillissant, ces évènements devraient malheureusement s'amplifier avec, pour conséquence, une augmentation du nombre de désistements. Le congrès de la Rochelle, avec 7 défections, en est un exemple.

Les désistements, dans les quinze jours précédant le Congrès, risquent d'avoir un impact financier pour l'Association (engagements contractuels auprès des hôteliers, restaurateurs, ...).

Pour limiter les pertes, le CA a fixé le montant de l'acompte à 55 % (arrondis) de la contribution demandée aux participants au congrès pour l'ensemble du séjour.

Cet acompte, en cas de désistement tardif, sera conservé en partie, voire en totalité, par l'Association pour couvrir les frais engagés, les frais retenus par les différents prestataires.

Cette condition sera mentionnée sur la fiche d'inscription.

Les organisateurs feront le maximum pour limiter ces frais. S'il s'avérait que les frais retenus sont supérieurs au montant de l'acompte, l'excédent se traduirait par une perte pour l'Association.

- **Réunion du 13 décembre "Chez Françoise"**

Pour rappel, l'association organise 2 manifestations dans l'année :

- Un congrès, avec la participation des conjoints, au cours duquel se tient l'Assemblée Générale annuelle des membres de l'ACARTA.
- Une réunion dite "parisienne", réunion amicale d'information des membres,
 - o au cours de laquelle les membres reçoivent des informations sur la vie de l'Association, sur l'Entreprise, ...
 - o avec l'intervention, en fin de séance, d'un invité
 - o suivie d'un déjeuner.

Après plusieurs années au Club Foch, cette réunion se tiendra, pour la 3^{ème} fois "Chez Françoise" aux Invalides, le mardi 13 décembre à 10 heures.

Cette année, l'invité sera Laurent GASSE, ancien collaborateur de la SEITA, actuellement DRH d'AdP (Aéroports de Paris), qui nous parlera de son cursus à la SEITA, et des similitudes dans les dispositions sociales chez AdP et à la SEITA.

Le prix de revient par participant est de l'ordre de 80 € (café d'accueil et viennoiseries – apéritif – repas – salle de réunion).

Le CA a fixé à 60 € le montant de la participation pour chaque membre présent à cette rencontre. La contribution de l'Association sera de l'ordre de 20€ (elle était de 15 € à l'époque du Club Foch).

La lettre d'invitation sera adressée aux membres début novembre, avec une date limite de retour des réponses 15 jours avant la rencontre (Yves CHIDIACK et Jacques LEMEE pour l'envoi). L'appel de cotisation 2023 sera présent dans cette lettre.

- **Montant de l'adhésion**

110 membres restent présents dans notre annuaire, après les décès de Robert PESCHEL et de Georges RICHARD.

Comme cela a été rappelé au congrès de la Rochelle, la cotisation contribue à la vie de l'Association et marque l'attachement des membres à cette dernière.

11 membres, âgés de 90 ans et plus, sont exonérés de cotisation.

22 ne sont pas à jour de leur cotisation 2022 et feront l'objet d'une relance.

La question de remettre à 20 € le montant de la cotisation s'est posée.

Le CA a pris la décision de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 10 €, eu égard aux membres qui, pour diverses raisons, ne participent pas aux rencontres subventionnées par l'Association.

La lettre de relance devra être adressée une semaine avant la lettre d'invitation à la rencontre "Chez Françoise" (Yves CHIDIACK et Jacques LEMEE pour l'envoi).

L'adresse du site, l'adresse mail et le R.I.B. de l'association devront figurer dans ces courriers

11h40 : décrochage de Jean-Marie DECOURCHELLE, le temps imparti pour les réunions ZOOM étant écoulé.

- **Après Fontainebleau**

Un congrès Nancy-Metz était dans les tuyaux. L'option initiale – une journée à Nancy, 1 journée à Metz - doit être repensée. Visites de 2 villes, 2 jours de marche, le Congrès de La Rochelle nous a montré les limites quant à notre capacité à suivre les activités prévues sans fatigue. Conclusion : se limiter à 1 ville : Nancy ou Metz.

D'autres lieux ont été suggérés :

- Albi (Cathédrale, Musée Toulouse-Lautrec, Cordes à proximité ...), mais trajet en train depuis Paris 7h20 !
- Reims-Epernay (Cathédrale, Basilique Saint-Rémi, visite de cave)
- Morbihan-Vannes (Auray, Quiberon, ...)

S'il fallait établir un classement, Reims aurait les faveurs du CA, devant Vannes, Nancy ou Metz.

Le recours à une agence semble inévitable.

Faut-il revenir à la formule ancienne du lundi après-midi au mercredi après le déjeuner ?

Après Fontainebleau ? La question reste entière.

11h55 : la séance est levée – place au déjeuner

Rappel des actions à mener.

- Lettre de relance des cotisations et Lettre d'invitation à la rencontre chez Françoise (Yves et Jacques)
- S'assurer que l'acompte chez Françoise a été versé (Daniel contacte Henri)
- Etablir un chiffrage détaillé des coûts du prochain congrès à Fontainebleau afin de déterminer le montant de la participation des membres (Henri et Daniel)
- Veiller à prendre en compte la capacité des participants à suivre les activités prévues sans fatigue dans l'établissement du programme (Henri et Daniel)